

La concertation avec les parties prenantes belges

EMD a pris contact avec les communes littorales belges de la Panne, Coxyde et Nieuport, ainsi que le port d'Ostende afin de leur proposer une réunion de présentation et d'échanges. Une rencontre a ainsi pu être organisée avec les représentants de la commune de La Panne fin juin 2021. Une réunion en visioconférence a également eu lieu avec les représentants du port d'Ostende au mois de septembre 2021. Les discussions n'ont toutefois pas repris après le recours déposé par ces trois communes et le port d'Ostende, ainsi que l'état Belge et la Région Flamande, contre la décision des maîtres d'ouvrage EMD et RTE de poursuivre le projet suite au débat public.

Le gouvernement fédéral belge a également été convié aux différents ateliers et réunions de concertation, notamment dans le cadre de l'Instance de concertation et de suivi (ICS) pilotée par l'État français (cf. ci-après).

En février 2022, un groupe de résidents du quartier de Vissersdorp à La Panne a fait envoyer un courrier aux maîtres d'ouvrage EMD et RTE par lequel ils leur ont fait part de leurs préoccupations concernant l'impact visuel du projet de parc éolien en mer. Les maîtres d'ouvrage ont répondu par écrit en proposant de venir rencontrer les résidents pour une réunion d'échanges. A ce jour, il n'y a pas eu de suite donnée à cette proposition.

Ces temps de concertation à destination d'acteurs spécifiques ont fait émerger un enjeu pour la suite de cette démarche de concertation post débat public, puisqu'il s'agira maintenant d'élargir la portée des acteurs touchés et pouvant contribuer au projet, en partageant notamment ces contributions et réflexions avec le public. Cet engagement s'est notamment traduit par la décision des maîtres d'ouvrage de mettre en place une plateforme participative numérique dédiée au projet, permettant à chacun de s'informer, de poser des questions aux maîtres d'ouvrage et de formuler un avis. Cet outil s'inscrit dans un ensemble de dispositifs, incluant également des actions de concertation sur le territoire, visant à informer et permettre l'expression du public.

2. Les dispositifs d'information et de communication

En parallèle des dispositifs de concertation, plusieurs outils ont été mis en place pour garantir une information continue et permanente sur le territoire.

Les sites internet EMD et RTE

Les maîtres d'ouvrage ont respectivement mis en place un site internet permettant de présenter :

- le projet de parc éolien pour EMD et son raccordement électrique pour RTE ;
- le contexte territorial dans lequel ces projets s'inscrivent ;
- les démarches de concertation mises en œuvre ;
- les actualités du projet ;
- la documentation relative aux projets : supports de présentation et comptes-rendus de réunions, d'ateliers, des rencontres grand public, des webinaires...

Les sites internet d'EMD et RTE sont respectivement disponibles aux liens suivants :

- <https://parc-eolien-en-mer-de-dunkerque.fr/>
- <https://www.rte-france.com/projets/nos-projets/raccordement-parc-eolien-mer-dunkerque>



Le site internet de présentation des photomontages

Pour que le public puisse **visualiser le futur projet éolien dans son environnement** depuis différents points de vue sur le territoire dunkerquois et au-delà, en France et en Belgique, des **photomontages ont été réalisés depuis une quarantaine de points de vue** par le bureau d'études spécialisé Geophom. Ces photomontages sont accessibles à partir de la plateforme participative, et des sites internet des maîtres d'ouvrage ainsi qu'à l'adresse suivante : <http://parc-eolien-en-mer-dunkerque.geophom.info/>



Une **rubrique « Méthodologie »** permet de comprendre la manière dont sont réalisées ces simulations et les conditions d'observation à respecter pour une visualisation optimale des rendus. Sur chaque point de vue, un panneau d'information peut également être affiché afin d'accéder à différentes informations techniques et météorologiques spécifiques au panorama affiché.

Les photos ont été prises avec des conditions permettant une visibilité suffisante du parc éolien, certaines étant également réalisées de nuit ou en soirée afin d'illustrer différents rendus de visibilité. Pour chacun des points de vue réalisés, deux photomontages sont présentés pour illustrer deux scénarios maximisant en termes d'impact paysager, avec des variations de la taille et du nombre d'éoliennes.

Un premier scénario présente le nombre maximum d'éoliennes, soit 46 unités de 260 mètres de haut en bout de pale. Un second scénario présente la taille maximum des éoliennes qui seront installées, soit 35 unités de 300 mètres de haut en bout de pale.

La newsletter du projet

Entre décembre 2021 et janvier 2022 a été envoyée la **première newsletter** du parc éolien en mer de Dunkerque et de son raccordement électrique. L'objectif de cette première édition était de présenter à un large public, à travers différents rubriques et de courts articles, l'avancement du projet, ses grandes étapes et les rencontres et temps forts de la concertation, passés et à venir. Ce premier numéro de la newsletter comprenait ainsi :

- un mot d'introduction des maîtres d'ouvrage EMD et RTE ;
- une interview des garants de la concertation de la CNDP ;
- un retour sur le Village des Energies du Futur 2021 ;
- trois brèves revenant sur une réunion de concertation dédiée aux ouvrages de raccordement du parc éolien sous l'égide du sous-préfet de Dunkerque, la mise en œuvre d'une instance de concertation dédiée à la pêche professionnelle et l'installation d'un radar de détection des oiseaux ;
- un focus sur la réponse à une question posée pendant le débat public : « Qui réalise l'étude d'impact et les études environnementales préalables à la mise en œuvre du projet ? » ;
- le lien vers un formulaire de contact.



Un deuxième numéro de la newsletter a été publié fin juin - début juillet 2022 pour continuer de partager avec le public l'avancement du projet et l'information des actions de concertation mises en œuvre. Compte-tenu de la période couverte dans le présent rapport (mai 2021 à juin 2022), ce sujet sera développé dans le prochain rapport annuel de la concertation.



Chiffre clé

Plus de **500 destinataires**

3. L'articulation des dispositifs de concertation du public avec l'Instance de concertation et de suivi (ICS) et ses GT, pilotés par l'État

Co-présidée par le sous-préfet de Dunkerque et le préfet maritime de la Manche Mer du Nord, l'ICS est un des dispositifs d'accompagnement du projet éolien en mer mis en place par l'État. Cette instance, qui se réunit en format plénière au moins une fois par an, constitue un lieu de dialogue et de réflexion entre les parties prenantes et experts (services de l'Etat, collectivités territoriales, acteurs socio-économiques, usagers de la mer, associations locales, représentants Belges, etc.) sur le projet et ses enjeux.

L'ICS est structurée autour de 4 groupes de travail (GT) dédiés aux thématiques suivantes :

- Environnement, GT piloté par la DDTM du Nord ;
- Emploi et économie, GT piloté par la DREETS Hauts-de-France ;
- Patrimoine culturel et tourisme, GT piloté par la DRAC Hauts-de-France ;
- Usages et sécurité maritime, GT piloté par la Préfecture Maritime de la Manche Mer du Nord et la DDTM du Nord.

Suite à sa mise en place, l'ICS s'est réunie en format plénière une première fois en avril 2021. Cette première plénière a permis de présenter l'Instance, ses objectifs, son fonctionnement, les GT qui la composent et les pilotes désignés pour chacun.

Par la suite, deux groupes de travail se sont réunis, chacun à une reprise : le GT Environnement en juillet 2021 et le GT Usages et sécurité maritime en novembre 2021.

Une seconde réunion plénière devrait être organisée au second semestre 2022, afin notamment de présenter l'état d'avancement du projet et les différentes actions de concertation mises en œuvre par EMD et RTE et de partager les travaux réalisés dans le cadre des GT qui se sont réunis. Par ailleurs, les deux GT ne s'étant pas encore réunis devraient l'être entre le second semestre 2022 et le premier semestre 2023.

Conformément à l'engagement pris dans le cadre de la décision de poursuite du projet, les maîtres d'ouvrage veillent à ce que les travaux et réflexions menés dans le cadre des GT de l'ICS le soient en cohérence avec les dispositifs et actions de concertation mis en œuvre suite au débat public. Cette mise en cohérence est facilitée par le fait que de nombreuses parties prenantes membres de l'ICS, et donc participant à certains GT en fonction de leur champ de compétences, prennent également part de façon régulière aux rencontres organisées par EMD et RTE.

Ainsi, pour mener le développement du projet, EMD et RTE intègrent à la fois les attendus de la concertation continue, placée sous l'égide de la CNDP, et les démarches initiées par l'Etat au titre de l'ICS et des groupes de travail associés. L'ICS propose des thématiques et des orientations qui constituent des entrants essentiels à la concertation continue. Les dispositifs mis en œuvre et les travaux menés en parallèle par les maîtres d'ouvrage au titre de cette même concertation continue sont ensuite partagés et restitués dans le cadre de l'ICS. Les garants veillent pour leur part au bon déroulement de la concertation continue, à l'accessibilité de l'information et à la pluralité des thématiques adressées et des cibles mobilisés. Ils sont en outre conviés aux différentes réunions de l'ICS et ses GT afin d'avoir connaissance des échanges et des informations partagées dans ce cadre.

PARTIE 3

LES ENSEIGNEMENTS DE CETTE PREMIÈRE ANNÉE DE CONCERTATION POST-DÉBAT PUBLIC ET LES SUITES ENVISAGÉES

Cette première année de concertation post-débat public a permis aux maîtres d'ouvrage de tirer un certain nombre d'enseignements, leur permettant d'amorcer une réflexion sur les dispositifs et les outils qui pourront être mis en place au cours du second semestre 2022 et l'année 2023.

1. Des enseignements généraux

Cette première année de concertation post-débat public a tout d'abord vu se mettre en place un processus de fonctionnement et de coordination avec les garants, sur la base d'échanges réguliers. Ainsi, sur la base d'une feuille de route qui a été structurée autour des engagements des maîtres d'ouvrage suite au débat public, les garants ont été associés au suivi de la mise en œuvre des dispositifs. En lien avec eux, des ajustements permanents ont également été réalisés pour s'adapter au mieux aux besoins de concertation liés au calendrier du projet et aux attentes exprimées par le territoire, qui ont notamment été reprises dans le compte-rendu du débat public établi par la Commission particulière du débat.

Les premiers dispositifs mis en place ont également permis aux maîtres d'ouvrage d'affiner leur connaissance du territoire, de ses parties prenantes et de leurs attentes. Un fonctionnement commun et pérenne a ainsi pu être mis en place, notamment avec les acteurs de l'environnement, de la pêche professionnelle et du monde socio-économique, à travers différents dispositifs (l'Observatoire environnement, les webinaires 'Entreprises', la cellule de liaison pêche, etc.).

Au cours de cette année, la concertation s'est organisée sur deux niveaux avec des dispositifs consacrés d'une part aux parties prenantes constituées et d'autre part dédiés aux riverains et au public, chacun ayant des fonctionnements et des attentes spécifiques. Des enseignements peuvent donc être tirés de ces deux niveaux de concertation.

Enseignements de la concertation dédiée aux parties prenantes

Cette première année de concertation post-débat public a été l'année de l'élaboration de l'étude d'impact du projet : l'un des enjeux principaux a consisté à mettre en place une articulation cohérente et à forte valeur ajoutée entre les études environnementales menées dans le cadre du projet et les actions et dispositifs de concertation dédiés à la thématique de l'environnement pour que l'étude d'impact puisse être enrichie des contributions des parties prenantes locales.

Cette première année de concertation post-débat public ciblée autour de la thématique environnement a également permis de tester des dispositifs qui pourront être réutilisés pour d'autres thématiques. C'est le cas de l'Observatoire environnement, dont les premières réunions ont principalement concerné des dispositifs de suivi et d'enrichissement de la connaissance sur la thématique avifaune : l'objectif sera ensuite de l'élargir à d'autres thématiques environnementales.



Les premiers engagements pour la seconde année de concertation post-débat public

(été 2022 – été 2023)

- La **poursuite des réunions de l'Observatoire environnement** et son élargissement à différentes thématiques environnementales.
- L'organisation d'un **temps de restitution et de bilan du premier cycle d'ateliers** dédiés à l'environnement

Enseignements de la concertation avec le public

La participation à la première édition du Village des Energies a montré l'intérêt des citoyens pour échanger sur des sujets comme le mix énergétique national et la place des énergies renouvelables et du projet éolien en mer de Dunkerque dans celui-ci. Forts des enseignements du débat public et de cette nouvelle expérience qu'est le Village des Energies, les maîtres d'ouvrage ont pu mesurer la nécessité d'aller vers les citoyens de façon proactive, mais aussi de proposer des dispositifs accessibles et de terrain, au plus proche des riverains. Ces interactions avec les habitants du territoire ont également révélé une attente particulièrement forte de projection sur la question du paysage.



Les premiers engagements pour la seconde année de concertation post-débat public

(été 2022 – été 2023)

- Le développement d'une **application de visualisation des photomontages** grâce à des casques de réalité virtuelle pour favoriser l'immersion dans le projet.
- L'organisation de **balades immersives pour les riverains** du projet.
- La participation à la **deuxième édition du Village du Futur** durant l'été 2022, sur les localités concernées pour aller à la rencontre des habitants du territoire.

Cette première année de concertation a aussi montré l'importance de maintenir le lien avec le public en dehors des temps de rencontre organisés sur le territoire. Ainsi, EMD et RTE ont initié une réflexion ayant abouti à la mise en œuvre d'une plateforme participative en ligne. Cet outil, commun aux deux maîtres d'ouvrage du projet et dont la mise en place doit intervenir dès le début de la seconde année de concertation post-débat public, permettra de créer un espace de dialogue continu et permanent pour poursuivre les échanges avec le public au-delà des temps de rencontres en présentiel lors des différentes opérations menées localement. Cela se traduira notamment par la possibilité de poser des questions aux maîtres d'ouvrage ou de laisser un avis sur le projet.

Les échanges avec le public ont aussi mis en avant des questionnements récurrents, pour lesquels des réponses ont déjà été apportées lors du débat public (pertinence de l'éolien dans le mix énergétique, choix de la zone d'implantation du projet, etc.), mais montrent la nécessité de continuer à y répondre. C'est l'objectif de la plateforme participative, au travers d'un espace de contribution « Posez vos questions aux porteurs du projet », de permettre aux maîtres d'ouvrage de continuer à apporter des éléments de réponses à l'ensemble des questions relatives au projet.



Les premiers engagements pour la seconde année de concertation post-débat public (été 2022 – été 2023)

- Le lancement d'une **plateforme participative numérique** avec un espace de contribution et de questions/réponses et la mise en exergue de thématiques en lien avec l'actualité du projet.
- Sur la plateforme, un **sondage permettant d'évaluer la pertinence des dispositifs** visant à associer les habitants à la concertation.

La réflexion a également porté sur la façon de travailler le porter à connaissance du public sur un contenu technique afin de ne pas le réserver aux experts locaux et territoriaux, et de pouvoir également le partager largement sur le territoire. Ce questionnement sur le porter à connaissance a abouti à la création de plusieurs outils qui seront diffusés sur la période 2022-2023, et notamment une plateforme participative numérique permettant au public de poser ses questions aux porteurs du projet ou d'apporter leur contribution. Différents thèmes seront également mis à l'honneur en fonction de l'actualité du projet (environnement, retombées territoriales, contexte énergétique, etc.). Enfin, cette plateforme centralisera l'ensemble de la documentation (présentations, comptes-rendus, etc.) des ateliers dédiés aux parties prenantes et des différentes actions de concertation mises en œuvre.

Ce travail de porter à connaissance s'est également matérialisé par la réalisation de fiches présentant de manière synthétique les interactions entre le projet et différentes thématiques environnementales comme les mammifères marins, l'avifaune, les chiroptères, les ressources halieutiques, les espèces des fonds marins, le paysage maritime et terrestre ou les conditions météo-océaniques. Ces fiches sont consultables en ligne et distribuées en format imprimé lors d'évènements à destination du grand public.



Les premiers engagements pour la seconde année de concertation post-débat public (été 2022 – été 2023)

- La création de **8 fiches thématiques** pour rendre accessible à tous les études et les travaux menés en lien avec l'environnement et la biodiversité.
- Un **évènement en septembre 2022** à destination des parties prenantes et du public pour partager à l'ensemble des publics la démarche et les résultats des études environnementales

2. Des enseignements thématiques

Thématique environnement

L'environnement a été la thématique centrale de la première année de concertation post-débat public (période été 2021 – été 2022) avec un objectif particulièrement clair : pouvoir accompagner l'élaboration de l'étude d'impact du projet et la constitution des dossiers de demandes d'autorisations.

La démarche de concertation mise en œuvre par EMD et RTE a mis en avant l'existence d'un réseau très structuré d'acteurs travaillant sur différentes thématiques de l'environnement, dotés de compétences et d'une expertise sur les enjeux locaux très fortes, ce qui a permis d'aller loin dans le partage des connaissances et le débat lors des différents rencontres organisées dans le cadre de la concertation. Ces parties prenantes locales ont fixé aux maîtres d'ouvrage un niveau élevé d'exigence quant à la transparence et l'explicitation du contenu des études, aux méthodes déployées, aux résultats des évaluations menées, et aux engagements pris. Cette même exigence sera intégrée dans toute la conduite du projet.

Les méthodologies socles déployées par les bureaux d'études mandatés par EMD et RTE pour l'élaboration de l'état initial de l'étude d'impact n'ont pas été remises en question par les participants des différents ateliers, qui les ont jugées conformes aux référentiels et pratiques habituels. Les parties prenantes ont toutefois interpellé les maîtres d'ouvrage sur les particularités du territoire, notamment sur l'enjeu avifaune, appelant à un renforcement de la capacité à recueillir de la donnée complémentaire pour enrichir la connaissance sur cette thématique à fort enjeu. Un consensus a cependant émergé autour du constat qu'aujourd'hui, capter de la connaissance en mer est un processus aussi complexe que nécessaire, qui nécessite des moyens nouveaux faisant souvent appel à des champs relevant encore de la recherche et développement. EMD est donc parti des propositions des acteurs de la concertation pour les étudier et en faire des entrants de son programme de suivi : cela s'est par exemple traduit par le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour la mise en place d'un radar de détection de l'avifaune en mer, permettant de suivre et d'anticiper les flux migratoires sur la zone au large. Ainsi, en croisant l'expertise locale avec l'expertise technique et l'état de l'art pour ce type de suivis, il a été possible d'élaborer un programme commun.

De même, pour l'évaluation des impacts, la concertation a permis de confirmer la conformité des méthodologies utilisées avec les référentiels habituels, ainsi que la pertinence des mesures proposées. Les associations ont toutefois demandé à être associées aux suivis réalisés et à ce que l'ensemble des résultats soient partagés. Elles ont également exprimé le souhait que les réflexions à venir sur les mesures d'accompagnement puissent être nourries des nouvelles données recueillies et qu'elles tiennent compte des évolutions de l'environnement à moyen et long termes.

Enfin, les échanges avec les parties prenantes ont mis en avant le temps nécessaire à l'échange et à la consolidation de l'étude d'impact du projet au travers de la concertation : cela s'est traduit par l'engagement des maîtres d'ouvrage d'accorder le temps nécessaire à la poursuite du dialogue avec les parties prenantes en lien avec l'étude d'impact du projet avant la finalisation de celle-ci.

Les échanges avec les parties-prenantes dans le cadre des ateliers ont également permis de lancer de nouveaux suivis visant à enrichir les connaissances locales et d'en partager l'élaboration, la mise en œuvre et les résultats dans le cadre de l'Observatoire environnement. Par exemple, face au besoin de consolidation de la connaissance sur les migrations des passereaux en mer, EMD a lancé des tests pour un dispositif de suivi acoustique des passereaux à bord d'un navire de pêche local.

Enfin, l'Observatoire environnement pourra également permettre, au cours de la seconde année de concertation post-débat public (été 2022 – été 2023), d'apporter des éléments de réponses sur les sujets que les participants aux ateliers ont souhaité développer comme l'explication des modélisations utilisées, le partage de retours d'expérience sur des parcs éoliens en mer en exploitation, etc.

Thématique du paysage

Concernant la thématique du paysage, la concertation tant avec les parties prenantes qu'avec le public a mis en avant une demande de projection plus forte, ainsi que le souhait de varier les supports de visualisation des simulations visuelles du projet.

Pour répondre à ces enjeux, les maîtres d'ouvrage ont produit et mis en ligne sur le site dédié aux photomontages des panoramas réalisés depuis 30 nouveaux points de vue qui viennent s'ajouter à la quinzaine déjà réalisée. Ils ont également engagé un travail de réalisation d'une application de visualisation des photomontages sur des casques de réalité virtuelle. Cette solution permet d'avoir un rendu plus immersif et se rapprochant des conditions d'observation réelles, en simulant le projet dans l'environnement local en mouvement (mouvements de la mer, activités sur la plage, les digues, etc.). Ces casques pourront être présentés au public lors des différents événements organisés sur le territoire (2^e édition du Village du Futur en août 2022, Forum environnement et biodiversité en septembre 2022, balades immersives, etc.).

Au cours des ateliers, des participants ont demandé à pouvoir disposer de points de vue permettant de se représenter la vue sur le projet depuis des appartements situés aux étages de bâtiments implantés sur le front de mer. Les maîtres d'ouvrage se sont ainsi engagés à réaliser un point de vue depuis un bâtiment public à une hauteur similaire, comme le Kursaal de Dunkerque ou le toit de l'hôpital de Zuydcoote (il est en effet préférable de réaliser des prises de vue depuis un lieu public dans le cadre de l'analyse des impacts du projet).

Thématique économique

La participation assidue des entreprises aux webinaires mis en place par EMD et les réponses aux questionnaires de satisfaction à la suite de ceux-ci ont confirmé leur intérêt pour la démarche : ce dispositif d'information et de sensibilisation en amont de la phase de sélection des fournisseurs qui constitueront la chaîne de sous-traitance du projet est apprécié par les entreprises participantes ; à la fois sur le fond avec les sujets et thématiques abordés, et sur la forme, en visioconférence sur des formats de courte durée à intervalles réguliers.

Ce format sera donc maintenu sur la seconde année de concertation post-débat public (été 2022 – été 2023), toujours en partenariat avec la CCI Littoral Hauts-de-France et la Communauté Urbaine de Dunkerque. Les prochaines sessions seront dédiées à des thématiques spécifiques (procédures de référencement et de qualifications, identification des bonnes pratiques, requis HSE, etc.) définies en lien avec les entreprises participant aux webinaires via leurs réponses aux questionnaires de satisfaction, afin d'être certain d'aborder les sujets à propos desquels elles souhaitent obtenir des informations.

La fréquence d'organisation des webinaires est de 2 à 3 par an. Pour la seconde année de concertation post-débat public, un webinaire devrait être organisé au début de l'été 2022 puis un autre au cours du premier trimestre 2023.

Thématique pêche

La première année de concertation post débat public a permis de poursuivre les échanges et le travail collaboratif engagés depuis la phase d'appel d'offres avec les pêcheurs professionnels locaux et leurs représentants (comités régional et départemental). Les échanges ont porté en particulier sur les études environnementales menées par EMD et RTE dans le cadre du projet, à la fois sur les espèces halieutiques et benthiques, mais également sur des thématiques environnementales transverses pouvant représenter un enjeu pour les activités de pêche professionnelle, comme la qualité de l'eau et des sédiments ou les mouvements hydrosédimentaires. Le partage du contenu de ces études lors de réunions de la cellule de liaison pêche, auxquelles ont participé les bureaux d'études mandatés par EMD et RTE, a permis de vérifier la cohérence entre les évaluations réalisées dans le cadre du projet et les observations effectuées par les pêcheurs travaillant sur la zone envisagée pour l'implantation du projet.

Pour la deuxième année de concertation post débat public, les échanges se poursuivront au sein de la cellule de liaison pêche et auront notamment vocation à préparer les commissions nautiques qui seront amenées à se réunir durant le processus d'instruction des demandes d'autorisations relatives au projet. L'un des objectifs consistera à définir de manière concertée des propositions de règles de pêche dans le parc éolien en exploitation, afin de permettre un maintien des activités de pêche en toute sécurité et une cohabitation avec l'ensemble des usages.

PARTIE 4 SYNTHESE

 Les engagements des maîtres d'ouvrage pris dans le cadre de la décision de poursuite du projet à l'issue du débat public	 Les dispositifs mis en place lors de la première année de concertation post-débat public (été 2021 - été 2022)	 Les premiers engagements pour la seconde année de concertation post-débat public (été 2022 - été 2023)
1. Mener une démarche de concertation continue		
<p>Structurer le dispositif autour de 5 thématiques apparues comme essentielles pendant le débat public : environnement et biodiversité, cadre de vie et tourisme, pêche professionnelle et cultures marines, retombées territoriales et économie, navigation et sécurité maritimes</p>	<p>Environnement et biodiversité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cycles d'ateliers sur la thématique de l'environnement (11 ateliers) - Mise en place d'un Observatoire environnement <p>Pêche professionnelle et cultures marines : poursuite de la cellule de liaison pêche</p> <p>Retombées territoriales et économie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lancement des webinaires entreprises EMD - Signature d'une convention entre la CCI HdF et RTE - Intervention à l'E2C - Visite du chantier de construction du parc éolien en mer de Saint Nazaire avec le lycée professionnel maritime de Boulogne-sur-Mer - le Portel 	<p>Environnement et biodiversité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Poursuite de l'Observatoire environnement - Organisation d'un Forum Environnement et biodiversité - Création de fiches thématiques Environnement <p>Cadre de vie et tourisme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Balades immersives - Application photomontages dans des casques de réalité virtuelle <p>Pêche professionnelle et cultures marines : poursuite de la cellule de liaison pêche</p> <p>Retombées territoriales et économie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Poursuite des webinaires entreprises (ou autres formats) - Interventions dans des établissements et organismes de formation
Conduire à destination du public des temps de	Participation au Village Energies du Futur à l'été 2021	- Participation à la 2 ^e édition du Village du Futur à l'été 2022

concertation, d'écoute et de partage		<ul style="list-style-type: none"> - Organisation de balades immersives - Organisation d'un Forum Environnement et biodiversité ouvert au public - Mise en place d'une plateforme participative
Alimenter les réflexions de l'ICS et des quatre groupes de travail mis en place	Articulation des dispositifs de concertation mis en place par EMD et RTE avec les deux GT qui se sont réunis durant l'année (Environnement et Usages et sécurité maritime)	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite du travail engagé dans le cadre des deux GT qui se sont déjà réunis (Environnement et Usages et sécurité maritime) - Définition du cadre et des objectifs pour les thématiques des deux GT dont la première réunion est à organiser
Mettre en place rapidement une concertation ciblée sur la thématique environnementale	Partage de l'état initial, des impacts et des mesures envisagées, dans le cadre de cycles d'ateliers	Poursuite des échanges dans le cadre de l'Observatoire environnement EMD
Informier le public sur les fuseaux de moindre impact proposés pour le raccordement	Consultation du public sur le raccordement électrique, en amont de l'instance locale de la concertation Fontaine (RTE)	<i>Sans objet</i>
2. Mettre à disposition des supports et outils accessibles pour tous		
Une plateforme numérique commune à EMD et RTE		Mise en ligne d'une plateforme participative offrant notamment la possibilité de donner son avis et de poser des questions aux porteurs de projet
Des supports d'information et de communication réguliers	<ul style="list-style-type: none"> - Mise à jour régulière du contenu des sites internet projet (EMD et RTE) - Lancement d'une newsletter projet 	<ul style="list-style-type: none"> - Création de fiches thématiques environnement - Nouvelles éditions de la newsletter - Centralisation d'informations (documentation et archives des rencontres de concertation) sur la plateforme participative numérique

<p>Des nouveaux photomontages présentant le parc et le poste électrique en mer dans leur environnement</p>	<p>Mise en ligne de 30 nouveaux photomontages</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'une application photomontages dans des casques de réalité virtuelle - Réalisation de photomontages sur un point en hauteur - Mise en place de structures d'information dans des lieux de fréquentation du public présentant un photomontage pour chaque lieu
<p>Des actions d'information et de sensibilisation à destination des riverains sur le projet et la transition énergétique</p>	<p>Présence au Village des Energies du Futur</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Participation à la 2^e édition du Village du Futur - Lancement de balades immersives - Organisation d'un Forum Environnement et biodiversité ouvert au public
<p>3. Collaborer étroitement avec les collectivités locales sur les modalités de concertation continue et de communication</p>		
	<ul style="list-style-type: none"> - Participation à des événements du territoire organisés par les collectivités (par ex. Village Energies du futur 2021, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> - Participation à des événements du territoire organisés par les collectivités (par ex. Village du futur 2022, etc.) - Mise en place de permanences et de dispositifs d'information et d'échanges sur différentes communes du territoire
<p>4. Prévoir une présentation annuelle des apports de la concertation</p>		
	<p>Réalisation du bilan de la première année de concertation post-débat public (mi-2021 - mi-2022)</p>	<p>Réalisation du bilan de la première année de concertation post-débat public (mi-2022 - mi-2023)</p>

Annexes

- Annexe n°1 : Communiqué de presse d'annonce de la concertation sur le raccordement électrique
- Annexe n°2 : Plaquette d'information de la concertation sur le raccordement électrique
- Annexe n°3 : Kit de communication RTE
- Annexe n°4 : Publicité de la consultation RTE dans la presse et sur les sites internet et réseaux sociaux de collectivités.
- Annexe n°5 : Publicité de la consultation sur les réseaux sociaux RTE

1. Annexe n°1 : communiqué de presse d'annonce de la concertation sur le raccordement électrique



Lille, le 16 juin 2021

COMMUNIQUE DE PRESSE

Raccordement du parc éolien en mer de Dunkerque : donnez votre avis !

Dans le cadre de la prochaine étape de validation des fuseaux de moindre impact, RTE, le Réseau de Transport d'Électricité, invite le public à participer à la concertation sur le raccordement du parc éolien en mer au large de Dunkerque, en ligne sur une plateforme de concertation ou par courrier.

Jusqu'au 25 juin 2021, le public a la possibilité de donner son avis ou poser une question sur les fuseaux de liaisons et l'emplacement de poste à terre proposés. Le public peut formuler des observations, avis ou questions en ligne directement sur la plateforme de contribution sur le site RTE : [Raccordement électrique du parc éolien en mer de Dunkerque | RTE \(rte-france.com\)](https://www.rte-france.com/raccordement-electrique-du-parc-eolien-en-mer-de-dunkerque), ou par voie postale à l'adresse RTE renseignée en fin de page. Ils seront pris en compte pour la préparation des choix. Une synthèse de ces contributions sera présentée lors de la réunion de concertation du 1er juillet, et celle-ci sera publiée au cours de l'été.

En 2019, une première réunion de l'instance locale de concertation sous l'égide du sous-préfet de Dunkerque, avait permis de valider l'aire d'étude du raccordement électrique qui a été présentée lors du débat public. La seconde réunion plénière prévue le 1^{er} juillet 2021 en présence du Sous-Préfet de Dunkerque permettra de valider l'emplacement des futures installations électriques.

Ces localisations pour le poste électrique à terre et les liaisons de raccordement sont définies en cherchant à limiter les impacts sur l'habitat et l'environnement notamment, et en tenant compte des contraintes de faisabilité technique.

[Pour participer à la plateforme en ligne : Raccordement électrique du parc éolien en mer de Dunkerque | RTE #Voscontributions](https://www.rte-france.com/raccordement-electrique-du-parc-eolien-en-mer-de-dunkerque)

Par voie postale

RTE
Service Concertation Environnement Tiers
Centre Développement et Ingénierie Lille
62 rue Louis Délos
TSA 71012
59709 Marcq-en-Barœul cedex

Qu'est-ce qu'un fuseau ou emplacement de moindre impact (FMI ou EMI) ?

Pour une liaison électrique, un FMI correspond à une bande de terrain d'une dizaine à plusieurs centaines de mètres de large, dans lequel sera précisé ultérieurement le tracé de la liaison en fonction des études détaillées.

Pour un poste électrique, un EMI correspond à un terrain de plusieurs hectares, dans lequel sera précisée ultérieurement l'emprise du poste.

FMI et EMI sont définis en cherchant à limiter les impacts sur l'habitat et l'environnement notamment et en tenant compte des contraintes de faisabilité technique.

1. Annexe n°2 : plaquette d'information de la concertation sur le raccordement électrique

RTE poursuit le projet de raccordement électrique du parc éolien en mer au large de Dunkerque, avec une nouvelle étape qui consiste à préciser la localisation des futures installations électriques au sein de l'aire d'étude. Cette étape est la dernière d'une première phase de concertation menée en avril 2022 sous l'égide du sous-préfet de Dunkerque, en associant les élus et les représentants des parties prenantes.

Cette nouvelle étape consiste à définir pour le futur et pour le poste électrique à terre un périmètre d'étude précis et à valider le tracé de la ligne électrique. Il sera ensuite affiné dans la suite du projet pour arriver à la localisation définitive d'un emplacement du poste plus précis dans l'étude d'impact.

La 1^{re} juillet prochain, sera lieu une réunion de concertation avec les parties prenantes du territoire d'étude pour venir à l'avant et valider ces localisations et à valider les fuseaux et l'emplacement de moindre impact.

PARTICIPEZ À CETTE CONCERTATION ! UNE PLATEFORME DE CONTRIBUTION EST MISE À VOTRE DISPOSITION.

Jusqu'au 25 juin 2022, vous pouvez formuler vos observations, avis ou questions en ligne ou par voie postale à l'adresse RTE indiquée en fin de document. Ils seront pris en compte pour la préparation des choix. Une synthèse de vos contributions sera présentée lors de la réunion de concertation du 1^{er} juillet, et celle-ci sera publiée au cours de l'été.

Participez à cette concertation
<https://www.rte-france.com/raccordement-dunkerque/consultation>

COMPRENDRE LE PROJET

RTE est en charge du raccordement du parc éolien au large de Dunkerque dans le but d'acheminer l'électricité qu'il produira depuis la mer vers le réseau de transport d'électricité existant.

Caractéristiques techniques

- 20 à 25 km** de ligne électrique à 225 000 volts, en mer et à terre.
- 1** poste électrique terrestre sur le territoire du Grand Port Maritime de Dunkerque (GPMO).
- 1** poste électrique en mer qui permettra l'intermittence de production des éoliennes et la transformation de 64 000 à 125 000 volts.
- 250 à 500 mètres** de ligne électrique offshore pour raccorder le poste électrique à terre au réseau électrique existant à 225 000 volts.

Raccordez les énergies marines renouvelables (EMR)
<http://www.rte-france.com/raccordez-les-energies-marines-renouvelables>

RTE Nord - Service Concertation Environnement Tiers
 Centre Développement et Ingénierie Lille - 62 rue Louis Delors
 TSA 71012 - 59109 Hainin-en-Banque cedex
www.rte-france.com/raccordement-dunkerque/leprojet

Suivez-nous sur @RTE_Nord

ACCUEIL DE PRODUCTION

RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE DU PARC ÉOLIEN EN MER AU LARGE DE DUNKERQUE

Donnez votre avis sur les fuseaux et emplacement proposés pour les futures installations du raccordement électrique

Qu'est-ce qu'un fuseau ou emplacement de moindre impact (FMI ou EMI) ?

Pour une ligne électrique, un FMI correspond à une bande de terrain d'une dizaine à plusieurs centaines de mètres de large, dans lequel sera précisée ultérieurement le tracé de la ligne en fonction des études détaillées.

Pour un poste électrique, un EMI correspond à un terrain de plusieurs hectares, dans lequel sera précisée ultérieurement l'emprise du poste.

FMI et EMI sont définis en cherchant à limiter les impacts sur l'habitat et l'environnement notamment et en tenant compte des contraintes de faisabilité technique.

Comment sont-ils définis ?

Pour la ligne électrique sous-marine puis souterraine qui relie le poste en mer au poste à terre, l'état en cherchant à limiter la longueur et les impacts, RTE a tenu compte des aspects suivants :

- Sur la partie maritime : la présence du Gazoduc entre la France et la Norvège (NORFRA), ainsi que les bancs de sables et dunes hydrauliques pour éviter des profondeurs d'eau abîmées.
- Sur la partie terrestre : la présence de couloirs techniques sur le Grand Port qui sont des emprises dédiées pour le passage des réseaux souterrains. Le fuseau proposé englobe à ce stade plusieurs couloirs techniques permettant d'envisager encore plusieurs variantes pour le site.

Pour le poste électrique à terre, la recherche d'un site a pris en compte :

- un éloignement des habitations,
- une proximité avec le réseau électrique à 225 000 volts existant sur lequel il sera raccordé,
- une bonne insertion environnementale,
- le plan d'aménagement et de développement du Grand Port Maritime de Dunkerque (GPMO).

Ainsi, un terrain industriel, disponible à compter de 2022, a pu être trouvé en contiguïté de sites industriels existants (Total, ex-Alphos, et BioTweat).

Ce poste électrique pourra être raccordé à une ligne existante à 225 000 volts par une ligne aérienne très courte (250 à 500 mètres). Le fuseau proposé pour ce raccordement permet d'envisager encore plusieurs alternatives entre les pylônes n°6 et 9.

PARC ÉOLIEN EN MER AU LARGE DE DUNKERQUE : PROJET DE RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE

- Zone d'implantation du poste électrique en mer fixée par l'Etat
- Aire d'étude de raccordement électrique du parc éolien en mer
- Fuseau de la double liaison sous-marine puis souterraine entre le poste électrique en mer et le poste électrique à terre
- Emplacement du poste électrique à terre
- Gazoduc entre la France et la Norvège (NORFRA)
- Ligne 225 000 volts existante
- Couloirs techniques du GPMO

Zoom

- Aire d'étude de raccordement électrique du parc éolien en mer
- Fuseau de la double liaison sous-marine puis souterraine entre le poste électrique en mer et le poste électrique à terre
- Emplacement du poste électrique à terre à la ligne existante
- Emplacement du poste électrique à terre
- Emplacement de la France et la Norvège (NORFRA)
- Emplacement et numéro de pylône électrique
- Ligne 225 000 volts existante
- Couloirs techniques du GPMO

3. Annexe n°3 : kit de communication RTE



Article (si brève utiliser que titre + chapeau)

Raccordement du parc éolien en mer de Dunkerque : donnez votre avis !

RTE, le Réseau de Transport d'Electricité, invite le public à participer à la concertation sur le raccordement du parc éolien en mer au large de Dunkerque, en ligne sur une plateforme de concertation ou par courrier. Vous avez ainsi la possibilité de donner votre avis ou poser une question jusqu'au 25 juin sur les fuseaux de liaisons et l'emplacement de poste à terre proposés.

Suite au débat public qui s'est déroulé du 14 septembre au 20 décembre 2020, les maîtres d'ouvrages EMD et RTE ont fait part de leur décision commune le 10 mai 2021 de poursuivre le projet de parc éolien en mer au large de Dunkerque et de son raccordement électrique.

En 2019, une première réunion de l'instance locale de concertation sous l'égide du sous-préfet de Dunkerque, avait permis de valider l'aire d'étude du raccordement électrique qui a été présentée lors du débat public. Une seconde réunion plénière est prévue le 1^{er} juillet 2021 afin de valider l'emplacement des futures installations électriques.

Dans une démarche d'information continue, RTE a mis en place une plateforme de contribution en ligne afin de présenter les périmètres d'implantation proposés pour les futures installations électriques, et recueillir l'avis du public. Ces localisations pour le poste électrique à terre et les liaisons de raccordement sont définies en cherchant à limiter les impacts sur l'habitat et l'environnement notamment, et en tenant compte des contraintes de faisabilité technique.

Jusqu'au 25 juin 2021, il est possible de formuler des observations, avis ou questions en ligne sur une plateforme de contribution, ou par voie postale à l'adresse RTE renseignée en fin de page. Ils seront pris en compte pour la préparation des choix. Une synthèse de ces contributions sera présentée lors de la réunion de concertation du 1er juillet, et celle-ci sera publiée au cours de l'été.

Adresse postale RTE :

Service Concertation Environnement Tiers
Centre Développement et Ingénierie Lille
62 rue Louis Délos
TSA 7101259709
59709 Marcq-en-Barœul cedex



Lien ou QR code vers la plateforme :

[Raccordement électrique du parc éolien en mer de Dunkerque | RTE \(rte-france.com\)](https://www.rte-france.com/raccordement-dunkerque)



Tweets :

Raccordement du parc éolien en mer de [@Dunkerque](#) : jusqu'au 25 juin partagez votre avis ou posez vos questions à propos des emplacements proposés pour les futures installations électriques grâce à la plateforme de concertation mise en place par [@RTE_nord](#)

<https://www.rte-france.com/raccordement-dunkerque#Voscontributions>

Participez à la [#concertation](#) autour du raccordement du projet éolien en mer de [@Dunkerque](#) en contribuant en ligne.

[@RTE_nord](#) vous invite à donner votre avis sur la localisation :

1 des futures liaisons ↗

2 du futur poste à terre ↗

<https://www.rte-france.com/raccordement-dunkerque#Voscontributions>



Le réseau
de transport
d'électricité

KIT DE COMMUNICATION

RACCORDEMENT DU PARC ÉOLIEN EN MER DE DUNKERQUE



Vos contacts :

L'équipe projet :

Christine LOMBARD

Responsable Concertation
Autorisation

christine.lombard@rte-france.com

06 14 44 41 68

Pauline BRANDT

Chargée d'études en concertation
et en environnement

pauline.brandt@rte-france.com

06 26 55 67 15

L'équipe communication :

Anne-Sophie PINON

Responsable communication

anne-sophie.pinon@rte-france.com

07 62 44 67 06

Agathe TASSERIE

Chargée de communication

agathe.tasserie@rte-france.com

07 62 01 71 69

4. Annexe n°4 : publicité de la consultation RTE dans la presse et sur les sites internet et réseaux sociaux de collectivités.

Site internet de la mairie de Bray-Dunes :

The screenshot shows the website of the Municipality of Bray-Dunes. The navigation menu includes: SE DIVERTIR & SORTIR, VIE LOCALE, VIE MUNICIPALE, TOURISME, RETOUR SUR, and JE CHOISIS LOCAL. The main content area features several articles:

- ÉVÈNEMENT | AQUA RUN & FUN**: Samedi 10 juillet. Une randonnée pas comme les autres, on ne peut que s'y inscrire ! Longe côte, marche, running et parcours parsemés obstacles vous attendent.
- Ville de Bray-Dunes**: [Info population] RESULTATS DES ELECTIONS REGIONALES. Participation aux élections régionales - Bray-Dunes. Participation 28,49% - Abstention 71,54%. Xavier BERTRAND - SE BATTRE POUR VOUS ! LUD - Union à droit... Voir plus
- Ville de Bray-Dunes**: [Info population] RESULTATS DES ELECTIONS REGIONALES. Résultats régionales et départementales 2021 : Elections Bray Dunes 59123. Régionales, Elections Bray Dunes 59123. Les résultats des élections régionales et départementales 2021.
- Ville de Bray-Dunes**: [Info population] RESULTATS DES ELECTIONS REGIONALES. Résultats régionales et départementales 2021. Retrouvez si en direct tous les résultats des élections régionales et départementales 2021 à Bray-Dunes, les noms des élus, les chiffres du scrutin tout au long du vote, les premier et second !
- Objet trouvé**: Une Paire de lunettes a été retrouvée au bureau 4 hier soir. Elle est disponible à l'accueil de la mairie.
- ÉVÈNEMENT | PROGRAMME DU CINÉMA FaMLa**: Du 30 juin au 03 août. Profitez de la fête du cinéma du 30 juin au 4 juillet, toutes les séances sont à 4€.
- Ville de Bray-Dunes**: [Info population] CONCERTATION SUR LE FUTUR RACCORDEMENT ELECTRIQUE. RTE lance une concertation en ligne sur le futur raccordement électrique du futur parc éolien au large de notre littoral. Vous avez jus... Voir plus

Article du phare Dunkerquois :

[Question d'actu, L'heure du raccordement électrique du parc éolien, Le Phare Dunkerquois / Le Journal des Flandres, 23 juin 2021](#)

The screenshot shows an article from 'Le Phare Dunkerquois' with the following content:

QUESTION D'ACTU

L'heure du raccordement électrique du parc éolien

Dans le cadre de la prochaine étape de validation des fuseaux de moindre impact (FMI), le Réseau de transport d'électricité (RTE) invite les habitants à participer à la concertation sur le raccordement du parc éolien en mer au large de Dunkerque, en ligne sur une plateforme de concertation ou par courrier. Jusqu'au 25 juin, les habitants ont la possibilité de donner leur avis ou de poser une question sur les FMI et l'emplacement du poste à terre proposée. Ils peuvent formuler des observations, avis ou questions qui seront pris en compte pour la préparation des choix. Une synthèse de ces contributions sera présentée lors de la réunion de concertation du 1^{er} juillet, et celle-ci sera publiée au cours de l'été. Cette réunion, en présence du sous-préfet de Dunkerque, permettra de valider l'emplacement des futures installations électriques. Ces localisations pour le poste électrique à terre et les liaisons de raccordement sont définies en cherchant à limiter les impacts sur l'habitat et l'environnement notamment, et en tenant compte des contraintes de faisabilité technique.

Adresse mail : <https://www.rte-france.com/projets/nos-projets/raccordement-parc-eolien-mer-dunkerque#Voscontributions>
 Adresse postale : service concertation environnement tiers centre développement et ingénierie Lille 62 rue Louis-Délos TSA 71012, 59709 Marcq-en-Barœul cedex.

5. Annexe n°5 : publicité de la consultation sur les réseaux sociaux RTE

Rte RTE dans le Nord ✓ @RTE_nord · 14 juin
Parc éolien en mer de @Dunkerque : jusqu'au **25** juin partagez votre avis ou posez vos questions à propos des emplacements des futures installations électriques grâce à notre plateforme de concertation 📌 Cc @EDF_RE



Raccordement électrique du parc éolien en mer de Dunkerque
🔗 rte-france.com

🗨️ 9 🔄 3 ❤️ 7 📌 📊

Rte RTE dans le Nord ✓ @RTE_nord · 16 juin
#LeSaviezVous ? un FMI correspond à une bande de terrain d'une dizaine à plusieurs centaines de mètres de large, dans lequel sera précisé ultérieurement le tracé de la liaison ⚡
Exprimez-vous sur le FMI proposé via le **raccordement du parc éolien** en mer de @Dunkerque ici 📌



Contribuez à la plateforme de concertation en ligne !
🔗 rte-france.com

🗨️ 🔄 1 ❤️ 5 📌 📊

Rte RTE dans le Nord ✓ @RTE_nord · 25 juin
!! PROLONGATION de la plateforme de contributions !!

Jusqu'à dimanche soir, donnez votre avis sur la localisation des futurs ouvrages électriques **du raccordement du parc éolien** en mer à @Dunkerque

Dernier week-end pour participer à cette réflexion collective 📌

27
juin **PROLONGATION**
23h00 **plateforme de concertation**

Raccordement du parc éolien en mer de Dunkerque - vos contributions
🔗 rte-france.com

🗨️ 2 🔄 2 ❤️ 6 📌 📊

Rte RTE dans le Nord ✓ @RTE_nord · 1 juil.
Ce matin le @prefet59 a validé la zone d'emplacement des futures installations électriques **du raccordement du parc éolien** en mer à @Dunkerque. Une décision prise en #concertation avec les parties prenantes du territoire et l'avis du public à travers la plateforme de contributions



L. Cantat-Lampin et 3 autres personnes

🗨️ 🔄 2 ❤️ 5 📌 📊